

**BAREME D'HONORAIRES**

toutes taxes comprises (TVA à 20,00%)

**LOCATION****I - Locaux à usage d'habitation (nus ou meublés) ou à usage mixte (habitation et professionnel) Baux soumis à la Loi n°89-462 du 06.07.1989****Pour chacune des parties, bailleur et locataire (au maximum) :**

-Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail :	8€ TTC/m <sup>2</sup> de surface habitable
-Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée :	3€ TTC/m <sup>2</sup> de surface habitable

**A la charge du bailleur (au maximum) :**

Honoraires d'entremise et de négociation à définir pour le bailleur	1 mois de loyer HC
---	--------------------

**II - Locaux commerciaux ou professionnel et locaux de droit commun (à charge du preneur ou autre accord)**

Négociation, rédaction de bail commercial ou professionnel (10 % HT) :	12 %
--	------

(% sur les 3 premières années de loyer, avec un minimum de 1600 € TTC)

Honoraires de rédaction bail commercial ou professionnel seul (dont 360 € TTC forfaitaires à valoir sur les honoraires de rédaction)	1600,00 € TTC
--	---------------

Honoraires de renouvellement, de résiliation anticipée de bail commercial ou professionnel :	900,00 € TTC
--	--------------

Modification bail commercial ou professionnel par avenant :	250,00 € TTC
---	--------------

**GERANCE****A la charge du bailleur (pourcentage sur les sommes quittancées)**

Gérance	7,20 % TTC
Garantie de Loyers Impayés	3,00 % TTC
Vacation forfaitaire commande de diagnostics	15,00 € TTC
Vacation horaire	68,00 € TTC
Frais de dossier annuel par lot principal (Gratuits la 1 <sup>ère</sup> année)	20,00 € TTC
Déclaration TVA au trimestre par lot	30,00 € TTC
Déclaration Revenus Fonciers (DRF) par lot principal (Gratuite la 1 <sup>ère</sup> année)	60,00 € TTC

Ces honoraires sont entièrement déductibles de vos revenus fonciers

Prestations particulières : sur demande de devis, consultez notre catalogue détaillé

**TRANSACTION**

HONORAIRES DE REDACTION SEULE DE COMPROMIS DE VENTE (sans négociation)	3.600,00 € TTC
--	----------------

Honoraires d'estimation pour vente	150,00 € TTC
------------------------------------	--------------

**Tous immeubles**

Honoraires de négociation "à la charge de l'acquéreur" calculés sur le prix de vente du bien

De la tranche :	A la tranche :	Egal à :	Montant de l'honoraire :
De 0	à 30 000 €	=	3 000 €
De 30 001 €	à 40 000 €	=	4 000 €
De 40 001 €	à 50 000 €	=	5 100 €
De 50 001 €	à 60 000 €	=	6 000 €
De 60 001 €	à 70 000€	=	6 900 €
De 70 001 €	à 80 000 €	=	7 800 €
De 80 001 €	à 90 000 €	=	8 400 €
De 90 001 €	à 100 000 €	=	9 000 €
De 100 001 €	à 110 000 €	=	9 500 €
De 110 001 €	à 120 000 €	=	10 000 €
De 120 001 €	à 130 000 €	=	10 500 €
De 130 001 €	à 140 000 €	=	11 000 €
De 140 001 €	à 150 000 €	=	11 500 €
De 150 001€	à 160 000 €	=	12 000 €
De 160 001 €	à 170 000 €	=	12 400 €
De 170 001 €	à 180 000 €	=	12 800 €
De 180 001 €	à 190 000 €	=	13 200 €
De 190 001 €	à 200 000 €	=	13 500 €
De 200 001€	à 210 000 €	=	14 000 €
De 210 001 €	à 220 000€	=	14 400 €
De 220 001 €	à 230 000 €	=	14 800 €
De 230 001 €	à 240 000 €	=	15 200 €
De 240 001 €	à 250 000 €	=	15 600 €
De 250 001 €	à 260 000 €	=	16 000 €
De 260 001 €	à 270 000 €	=	16 400 €
De 270 001 €	à 280 000 €	=	16 900 €
De 280 001 €	à 290 000 €	=	17 200 €
De 290 001 €	à 300 000 €	=	17 600 €
De 300 001 €	à 310 000 €	=	18 000 €
De 310 001 €	à 320 000 €	=	18 400 €
De 320 001 €	à 330 000 €	=	18 800 €
De 330 001 €	à 340 000 €	=	19 200 €
De 340 001 €	à 350 000 €	=	19 500 €
De 350 001 €	à 360 000 €	=	20 000 €
De 360 001 €	à 370 000 €	=	20 400 €
De 370 001 €	à 380 000 €	=	20 900 €
De 380 001 €	à 390 000 €	=	21 300 €
De 390 001 €	à 400 000 €	=	21 700 €
De 400 001 €	à 410 000 €	=	22 100 €
De 410 001 €	à 420 000 €	=	22 500 €
De 420 001 €	à 430 000 €	=	22 900 €
De 430 001 €	à 440 000 €	=	23 300 €
De 440 001 €	à 450 000 €	=	23 700 €
De 450 001 €	à 460 000 €	=	24 100 €
De 460 001 €	à 470 000 €	=	24 500 €
De 470 001 €	à 480 000 €	=	25 000 €
De 480 001 €	à 490 000 €	=	25 500 €
De 490 001 €	Et plus	=	5,5 %

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

La délivrance d'une note est obligatoire